



Pêche au coup

1 canne par pêcheur - Gardon - Tanche - Rotengle - Brème - Goujon - **remise à l'eau obligatoire**

	6 heures	Journée
1 pêcheur	8 €	14 €

Novembre à Mars fermé le lundi et le mardi

Règlement particulier :

1) Les poissons concernés sont uniquement :

- les gardons
- les tanches
- les brèmes
- les goujons

2) Seules les bourriches de type "anglaise" sont autorisées.

Les lignes sont obligatoirement équipées d'un flotteur, l'amorçage doit rester raisonnable afin de ne pas "pourrir le coup". Seul l'hameçon simple est autorisé.

Possibilité de pêcher le carnassier et au coup, nous consulter.



Coelacanthe - Le village de pêche
Rue du Routy - 02160 Villers-en-prayères
Tel : 03 23 25 77 46 - fax : 03 23 25 81 20

www.coelacanthe.fr